

où il a fait partie du gouvernement provincial de l'Alberta, le gouvernement a-t-il prélevé des hôpitaux un impôt sur leurs employés ou travailleurs? Un impôt de ce genre est prélevé au Manitoba et constitue un énorme fardeau pour les hôpitaux qui éprouvent d'énormes difficultés à respecter les normes du régime d'assurance-maladie. Quelle est l'opinion du député là-dessus? Le gouvernement de l'Alberta a-t-il prélevé un impôt sur les employés qui représente une énorme charge pour les hôpitaux, les obligeant à mettre des employés à pied et à réduire les normes dans toutes les salles à cause de cet impôt anti-ouvrier du NPD?

M. Taylor: Monsieur le Président, je peux dire sans ambages que nous n'avons jamais abaissé les normes dans les hôpitaux ou réduit les services aux malades hospitalisés. Aucun impôt de ce genre n'a été prélevé en Alberta. Je ne crois pas qu'il le soit jamais. Même à l'heure actuelle alors que le ministre a autorisé les hôpitaux à imposer un ticket modérateur aux riches s'ils le désiraient, les hôpitaux ont décidé de ne pas le faire. Ils fournissent un excellent service tout en respectant leur budget. Au fil des années, le gouvernement auquel j'appartenais s'est toujours efforcé de maintenir des services hospitaliers de qualité et de rendre les médecins heureux en fournissant les meilleurs services médicaux possibles aux pauvres et aux riches en Alberta. Ce sont tous des êtres humains.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque sur le dernier échange de vues. Nous parlons de l'aide accordée à l'enseignement postsecondaire et je remarque non sans intérêt que le Manitoba est la seule province au Canada à consacrer à l'enseignement tout le financement fédéral supplémentaire. En fait, il en ajoute même, ce qui est passablement différent de ce qui se passe dans toutes les autres provinces canadiennes.

Moi aussi, j'aime bien entendre le député de Bow River. J'ai surtout apprécié son histoire au sujet de l'Arabe et du chameau. Si l'Arabe de son histoire avait laissé pourrir sa tente au point de ne plus pouvoir l'utiliser, il n'aurait sûrement pas refusé au chameau ou à un autre Arabe, la chance de la raccommoder afin qu'elle soit de nouveau utilisable, surtout si le chameau avait payé 80 p. 100 du prix de la tente ou encore si ses semblables avaient fourni le cuir pour la confectionner.

M. Taylor: Monsieur le Président, je ne peux comprendre la comparaison. Tout cela s'est passé en une nuit et une tente ne peut disparaître en une nuit. Je pense que le député ferait mieux de relire l'histoire.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de prendre part au débat sur le projet C-12. Cette mesure tend à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. En fait, si le titre était un peu plus révélateur, on y dirait que le gouvernement fédéral limite la hausse des sommes qui seront versées aux universités. Le gouvernement fixe un nouveau seuil et les universités devront s'en contenter ou s'en passer. En somme, c'est une façon de limiter l'aide financière aux universités.

Depuis que je siége à la Chambre des communes, monsieur le Président, aucune mesure n'a touché aussi directement ma circonscription, celle de Saskatoon-Est. Saskatoon-Est s'étend tout autour de l'Université de la Saskatchewan. L'histoire de cette université débute à l'époque des pionniers. Et elle compte

Financement des programmes établis

de nombreux diplômés distingués. Feu le très honorable John Diefenbaker, qui y a terminé son cours en 1916 ou 1917, repose dans cette université. D'autres députés qui siègent ici cet après-midi y ont fait leurs études.

Depuis ses débuts, l'Université de la Saskatchewan occupe une place centrale dans notre coin de pays. Moi-même j'y ai vécu pendant nombre d'années et chaque fois que j'y retourne, elle me rappelle constamment qu'à l'époque de la colonisation de l'Ouest, au tournant du siècle, une des premières préoccupations des pionniers a été de fonder une université. De vieilles photographies que l'on peut voir dans les musées montrent la ville de Saskatchewan à l'époque où elle n'était qu'une agglomération de tentes et de baraques.

C'est là qu'est née l'Université de la Saskatchewan, dans les plaines de l'Ouest. Les pionniers avaient délimité une enceinte autour de laquelle la ville serait bâtie. Ce secteur existe toujours. C'est une sorte de zone verte à l'intérieur de la ville. Ils ont commencé à construire les bâtiments avec des pierres grises abandonnées par les glaciers. Ce sont des pierres qu'on retrouve dans les Prairies. Il est souvent arrivé que l'on ait appelé l'université «Greystones» parce qu'elle était construite de ce matériau que la nature avait apporté dans nos régions.

Je voudrais parler du projet de loi et de la réduction des sommes consacrées à notre université. Je voudrais essayer de comparer la mentalité de ceux qui ont procédé à ces coupes sombres et celle des premiers colons qui ont fait face aux difficultés que posaient la création d'une province et l'exploitation agricole des terres dénudées des Prairies, la construction de routes et d'écoles et le reste. Ils étaient quand même capables d'envisager l'avenir et ils savaient ce qui devait être fait pour que la Saskatchewan devienne une région où il fasse bon vivre. Il fallait donc construire une école d'enseignement supérieur ou une université. Je rends hommage à ceux qui l'ont fait.

• (1700)

Lorsqu'on parle de plafonner les sommes consacrées aux établissements d'enseignement supérieur, je crois qu'il importe de se rappeler que les universités ne seront pas seules à être touchées. Ce sera le cas de l'Institut Kelsey de Saskatoon qui, tous les ans donne à de nombreux jeunes les compétences techniques dont ils auront besoin à l'avenir. Les écoles de ce genre sont également visées par le plafonnement des fonds versés aux universités et établissements d'enseignement supérieur.

L'année dernière, le gouvernement fédéral a versé à la Saskatchewan 7 p. 100 de plus pour son université. En toute justice, je dois dire que cette somme a été remise à l'université, même si, semble-t-il, cela n'a pas été vrai dans toutes les régions du pays. Le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), par exemple, a signalé dans sa déclaration, qu'en Colombie-Britannique cela n'avait pas été le cas.

Les gouvernements provinciaux et fédéral doivent collaborer pour s'assurer que l'on ne néglige pas l'une de nos plus grandes ressources, j'entends les jeunes instruits. Si j'en crois une conversation que l'un de mes employés a eu hier avec un représentant du Secrétariat général de l'Université de Saskatoon, les frais de scolarité pourraient, semble-t-il, augmenter de 15 à 20 p. 100.